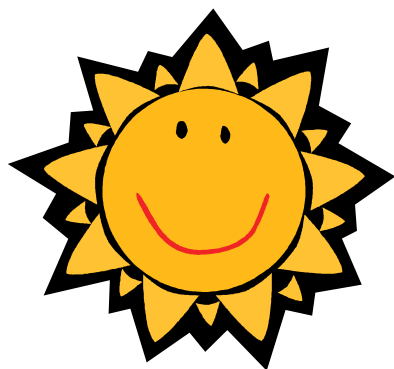


Annecy Pour Tous

DEPOSE LE 05/06/2005

BIMESTRIEL
PS BP 830
74016 ANNECY CEDEX
ISSN 1155-2913
ABONNEMENT 14 euros
N° 91 juin 2005-juillet 2005



EDITO

Europe

Annecy, l'agglomération et la Haute-Savoie ont dit oui, la France a dit non. Le résultat s'impose à tous.

Force est de constater qu'il n'y a pas de plan B sauf celui de Blair et que loin de conduire à un sursaut, le récent sommet de Bruxelles a affiché un repli national, pour ne pas dire nationaliste, consternant. Pas de plan B, pas de renégociation, pas de budget européen, nous sommes loin des espoirs avancés par les partisans du non.

Reste les craintes, les peurs qui se sont exprimées, soutenues par quelques arguments dangereux pour l'avenir comme le « plombier polonais » devenu un bouc émissaire ou le très populiste thème de dénonciation des élites.

La seule éclaircie dans ce tableau est la position unanime prise par le Parti des Socialistes Européens qui a appelé samedi 25 juin à Vienne :

- ↳ à lancer une série de grands travaux d'infrastructure pour relancer la croissance et l'emploi en Europe (dont le Lyon-Turin).
 - ↳ à demander une loi-cadre pour les services publics en définissant les services publics essentiels qui doivent être protégés de la libéralisation des marchés.
- Une avancée appréciable dans le contexte d'aujourd'hui.

BON ETE
à toutes et à tous

fermeture de la fédé
25 juillet au 22 août



Jean EXCOFFIER
Premier Secrétaire fédéral

CRÉATION de la première BOURSE du TRAVAIL à Annecy en 1905

Les syndicats CGT, qui ne disposaient que d'une salle au 7 rue Filaterie à Annecy, adressent à la mairie un rapport :

Une des principales occupations du secrétaire permanent serait le placement des ouvriers et domestiques des deux sexes et en été des ouvriers agricoles qui se ferait pour ces derniers dans de meilleures conditions à la Bourse qu'au Puit-de-Saint-Jean.

Notons en passant que pour 1903 les Bourses ont opéré 80.000 placements. Le secrétaire entretiendrait une correspondance suivie avec les 111 Bourses de Travail existant en France et établirait avec leur aide une statistique aussi exacte que possible des grandes entreprises et chantiers qui peuvent s'ouvrir ou se fermer dans le courant de l'année. Ces renseignements permettraient soit d'y diriger les chômeurs de la ville et les ouvriers de passage dans des conditions qui leur faciliteraient de trouver sûrement du travail, soit de les en éloigner ce qui leur éviterait de cruels mécomptes.

Ce serait un commencement de l'organisation méthodique du travail qui se poursuit déjà dans toutes les Bourses, d'ailleurs très encouragé par l'office du travail au Ministère du Commerce. Le secrétaire distribuerait également le viaticum ou secours de route aux syndiqués obligés de quitter le pays, il donnerait tous les renseignements nécessaires pour trouver du travail aux ouvriers de passage, les conduirait au besoin à l'asile de nuit, il répartirait les fonds de chômage, enfin il organiserait à la Bourse des petites fêtes de familles et des causeries principalement sur l'hygiène des travailleurs et l'alcoolisme. Il assurerait le service de la bibliothèque, en un mot la Bourse serait pour les travailleurs un cercle agréable qui les éloignerait du cabaret.

Pour remplir cette besogne il faudrait un camarade syndiqué, intègre, dévoué et capable. Son traitement lui assurerait une impartialité et une indépendance complète dans ses rapports avec les autorités, les patrons et les ouvriers.

Le secrétaire serait nommé par le Comité fédéral des syndicats adhérents à la Bourse, et contrôlé par une Commission qui adresserait chaque année un rapport au Conseil municipal.

Une autre question des plus importantes pour une Bourse c'est celle de l'immeuble. Pour que ces divers services puissent fonctionner de façon normale, il faudrait au minimum deux salles : une salle pour les réunions ; une seconde pour la bibliothèque et le cercle.

Dans quelques Bourses le local est loué, soit par la Bourse, soit par la ville et payé directement par cette dernière ; dans d'autres il est donné dans un immeuble municipal ; enfin dans le plus grand nombre le siège de la Bourse est à la mairie même (Le Puy, Narbonne, Saint-Chamont, Issy,

etc., sont dans ce cas).

Le chauffage et l'éclairage sont d'ordinaire payés par la recette municipale sur facture présentée chaque mois par le Conseil d'administration de la Bourse.

En résumé on pourrait établir comme suit le budget annuel d'une Bourse du travail pour Annecy.

Loyer	300
Secrétaire permanent	1.800
Chauffage et éclairage	200
Frais de bureau	200
Bibliothèque (achat annuel de livres, abonnements)	120
Dépenses imprévues (secours, accidents, sinistres)	150
Total	<u>2.770 fr.</u>

En demandant à la Municipalité une subvention de 2.100 francs (loyer et secrétaire), il resterait à la charge des syndicats une dépense annuelle de 670 francs, plus les frais de première installation qui s'élèveraient à environ 200 francs (bureau, chaises, bancs, presse à copier, etc.). Pour les couvrir, les syndicats devraient s'imposer une cotisation supplémentaire ; ils pourraient également tenter la demande d'une subvention au Conseil général, mais sans trop compter sur cette recette fort aléatoire.

Nous ne doutons pas que la Municipalité s'associe par le vote de la subvention annuelle demandée, à la création de la Bourse de Travail d'Annecy. Elle fera ainsi œuvre démocratique ; à l'heure où le relèvement matériel et moral de l'ouvrier est à l'ordre du jour, il est indispensable qu'une bourse existe à Annecy et devienne le lieu de réunion où le prolétariat puisera les idées de Solidarité, de Mutualité et de Concorde.

Il est un fait à constater, c'est que dans les pays où l'éducation syndicale est la plus développée, dans les organisations où les travailleurs sont le mieux groupés que les conflits entre le Capital et le Travail sont les plus rares et les moins violents.

L'Angleterre, le pays des puissantes « Trades-Unions », en France, la corporation des typographes, dont presque tous les membres sont syndiqués, n'ont presque pas de grèves.

C'est à la Bourse du Travail que l'ouvrier prendra conscience de ses droits et de ses devoirs. La Bourse remplace dans une certaine mesure l'Université populaire qui ne pût réussir parce que les ouvriers s'y sentaient trop dépaysés tandis qu'au contraire il fréquenteront avec assiduité la Bourse parce qu'ils seront chez eux. Nous demandons en conséquence à la Municipalité de nous aider à fonder la Maison du Peuple, pour les travailleurs organisés d'Annecy.

La Municipalité attribuera des locaux au Palais de l'Île et, après travaux, l'inauguration aura lieu le dimanche 4 février 1906 en présence du Maire, Marius Ferrero, avec discours, concert, tombola, conférence du socialiste Caillard sur « Revendications ouvrières et rôle des travailleurs dans les élections ».

Exposition au Palais de l'Île et à la Mairie de Gran

Jean EXCOFFIER



Au Conseil Municipal du 27 juin

Beaucoup de dossiers (63) surtout techniques, entraînant peu de débat. Ce sont les questions diverses qui ont alimenté le débat.

Budget supplémentaire

Robert Saint-Romain est intervenu à nouveau en faveur des familles à revenus modestes, touchés par l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il a proposé en compensation, une baisse de 2% des tarifs de la restauration scolaire ou une augmentation de l'aide de la ville aux séjours en centre aéré ou colonies de vacances.

Le maire a accepté la deuxième proposition pour 2006.

Hôtel d'Angleterre

Le maire est revenu sur l'article paru dans l'Essor en indiquant que les photos dataient des années 1930, avant l'incendie, et que ceux qui demandaient l'achat par la ville ne l'avaient pas fait en 1973 lors de sa première vente.

Parking du château

Les travaux commenceront à l'automne.

Zone de Vovray

L'entreprise Ceccon a-t-elle le soutien de la commune de Seynod pour installer une centrale à béton sur un terrain classé en « zone Seveso 1 » ? Avec des contreparties concernant l'éventuel chantier du **tunnel du Semnoz** ?

- Beaucoup de rumeurs, de questions, sans réponses claires.

SILA

Le maire a commenté son rapport (cf. p.6) qui remet enfin en cause le fonctionnement peu démocratique du Syndicat du lac et sa pratique qui consiste à faire payer par l'agglo (et donc par le contribuable annécien pour 30 à 35%) l'essentiel des travaux pour des communes extérieures à l'agglo.

Questionnaire sur l'avenir d'Annecy

J. Excoffier s'est interrogé sur ce questionnaire auquel, mis à part la première question, on ne peut que répondre oui à toutes les questions. Questionnaire ou plébiscite ?

Bernard ACCOYER Ministre : encore raté !!!

Bernard ACCOYER n'est pas déçu de rater encore une fois son entrée au gouvernement. Si, si !!! Il avait annoncé lui-même à la presse son arrivée au Ministère (de la Santé ou de l'Agriculture) et deux hebdomadaires locaux avaient repris cette « information ». Il faut dire que Bernard ACCOYER est le seul français à croire aux promesses de Chirac.

Non seulement il n'est pas déçu mais ce qu'il fait (présider le groupe UMP) est « extrêmement prenant et passionnant ». On se demande pourquoi il a fait le siège de Chirac pour entrer au gouvernement.

L'UMP se répartit les places

Pour les élections municipales de 2007 (ou 2008) et la présidence de l'agglo, l'UMP local s'est mis ordre en marche.

La mairie d'Annecy pour P. HERISSON, le maire actuel de Sévrier, et la présidence de l'Agglo pour ACCOYER (enfin si les électeurs en décident ainsi).

En y ajoutant la volonté UMP de récupérer le siège de député de l'UDF, B. BOSSON, le tableau est complet. Que va faire l'UDF ? Déjà certains adjoints d'Annecy sont très sollicités par P. HÉRISSEON.

Ceci dit, si deux élus (HERISSON et ACCOYER) qui ont toujours combattu les intérêts des Annéciens prennent les rênes de la ville et de l'agglo, le contribuable annécien a du souci à se faire.

Par contre un beau duel à droite pourrait être favorable à la gauche annécienne.

A suivre.

Manuel TORNARE, maire socialiste de Genève

Depuis début juin, et pour un an, le maire de Genève est un socialiste.

Il a confié au Dauphiné Libéré (03/06/05) regretter qu'« avec Annecy, on se regarde un peu en chiens de faïence depuis des années, bien qu'étant voisins », et de prôner une meilleure collaboration. On ne peut qu'approuver.



AGGLOMERATION

POINT SUR LA REALISATION DU PLAN TRIENNAL DE LOGEMENTS SOCIAUX

Le plan triennal arrive à mi-parcours, soit 50% du temps. Seuls 231 logements sont financés à ce jour, soit 23%. Les partenaires de la Conférence intercommunale du logement attirent l'attention des collectivités sur la délivrance des permis de construire. Il est donc important que chaque maire puisse faire le point avec ses services sur l'instruction des permis de construire. Car pour être financés en 2005, les dossiers doivent être déposés à la DDE avant le 15 novembre pour les logements financés en PLUS et PLAI, avant le 15 décembre pour les logements financés en PLS. Or le dossier de financement doit impérativement comporter la maîtrise foncière et le permis de construire. Il faudrait donc mettre un coup d'accélérateur. L'Etat ne pourra pas financer 800 logements en 2006 et tous les crédits voulus sont disponibles en 2005.



De même, plusieurs opérations du plan triennal n'ont pas encore d'opérateur désigné. La CIL indique qu'il faut en moyenne 18 mois pour monter une opération et obtenir son financement. Les projets qui n'auront pas de constructeur désigné officiellement et à l'œuvre en septembre auront donc très peu de chance d'être financés à la fin du plan triennal.

La Conférence intercommunale du logement a élaboré un guide pratique à l'attention des communes pour la consultation des organismes HLM. Ce sera un outil très utile pour faciliter les choix communaux.

La CILSE relance la C2A sur le projet commun, auquel le Bureau a donné un avis très favorable, de construction d'une résidence d'hébergement temporaire pour salariés, de 50 petits logements, soit environ 2.500 m² de surface habitable.

L'agglomération n'est pas crédible auprès du monde économique sur sa production de logements locatifs aidés. Le point mensuel au bureau fait apparaître la réalisation possible du plan triennal, mais la réalité des dossiers est probablement moins favorable. Le service devrait fournir une estimation du nombre de logements réellement financés avant le 31 décembre 2006.

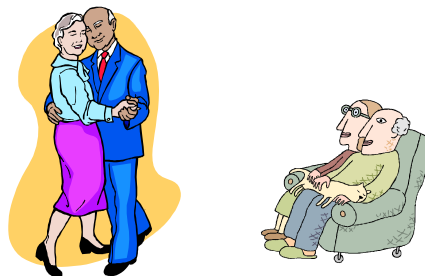
TRANSFERT DES ACTIVITES SOCIALES DE PROXIMITE POUR LES PERSONNES AGEES D'ANNECY ET DE CRAN GEVRIER

Ville d'Annecy

Lors de la constitution de la Communauté d'agglomération, toutes les activités de la Ville d'Annecy relevant de la compétence gérontologique ont été transférés au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) :

- ▶ la gestion des établissements de personnes âgées
- ▶ le service de maintien à domicile et le soutien aux associations prestataires ou mandataires,
- ▶ le restaurant Ritz et ses activités d'animation,
- ▶ l'accueil des personnes âgées au Faubourg des Balmettes,
- ▶ la coordination gérontologique CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Depuis le 1er janvier 2005, conformément à la loi du 13 août 2004, le CLIC relève de la compétence du Conseil Général. Il revient donc aux communes de prendre en charge le premier accueil des personnes âgées et les activités sociales de proximité. En effet, la forte évolution vers le médico-social amène le CIAS à recentrer son action sur la prise en charge de la dépendance en établissement comme à domicile. La gestion des activités sociales de proximité ne constitue donc pas une priorité d'autant qu'elle concerne exclusivement un public annécien.



C'est pourquoi, il est proposé de transférer à la Mairie d'Annecy les activités sociales de proximité suivantes :

- gestion du restaurant Ritz,
- activités sportives,
- animations locales : goûter dansant, concert, colis de la Semaine Bleue dans les



ANNECIENNE

établissements extérieurs,
→ premier accueil des personnes âgées et de leurs famille.

Le CIAS poursuivra sa mission d'information sur ses prestations : Etablissements et Service de Maintien à Domicile au bénéfice des habitants de l'agglomération.

La C2A maintiendra dans les équipements sportifs les créneaux horaires réservés aux activités sportives des personnes âgées d'Annecy.

Ville de Cran Gevrier

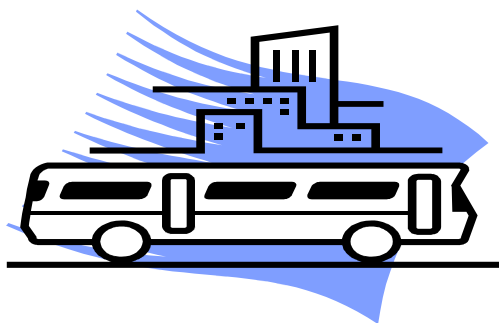
En 2002, la commune de Cran-Gevrier a également transféré la totalité de son service relatif aux personnes âgées y compris l'activité du lieu de vie dit 'La Grenette'.

La ville de Cran Gevrier, en vue d'assurer au mieux un service de proximité pour les personnes âgées, souhaite réorganiser et intégrer cette animation au sein du projet communal de « Maison Ouverte », associant les activités des associations (Club des Anciens) et de groupes de rencontre de parents d'élèves.

AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES DES BUS URBAINS DE MEYTHET VALIDATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

1- Contexte et présentation du projet

Le projet d'aménagement d'un pôle d'échanges des bus urbains à Meythet est inscrit au PDU, au titre de l'action 3.2, et a fait l'objet d'une fiche spécifique dans le plan pluriannuel d'investissement 2005-2008.



Le programme initial comportait la création du pôle d'échanges des bus urbains et d'un parc relais attenant, pour un coût total de 717 000 € HT, soit 858 000 € TTC (en valeur 2001).

Les contraintes financières liées au coût du foncier à acquérir pour réaliser le Parc Relais ont conduit à l'abandon de ce dernier. Un parc de proximité sera réalisé dès septembre dans le secteur, très proche du pôle d'échanges.

Le pôle d'échanges des bus urbains de Meythet n'en demeure pas moins nécessaire pour un meilleur fonctionnement et une meilleure attractivité du réseau et il est implanté sur des emprises foncières maîtrisées à ce jour (mises à disposition par la commune).



2- Evaluation prévisionnelle du projet et plan de financement

Les coûts d'investissement sont supportés par la C2A qui est maître d'ouvrage de l'opération. La maîtrise d'œuvre du projet fera l'objet d'une consultation.

Le coût d'ensemble du projet d'aménagement de ce pôle d'échanges, doit être réévalué pour tenir compte de la non réalisation du parking relais et aussi de la prise en compte de l'évolution des contraintes et des fonctionnalités qui ont évoluées depuis le programme initial de 2001.

3- Planning du projet

La mise en service de l'équipement est souhaitée pour la rentrée de septembre 2006



Fonctionnement du SILA (Syndicat du Lac)

Les socialistes annéciens sont intervenus plusieurs fois en Conseil municipal pour contester le mode de fonctionnement du SILA.

Le Président de l'agglomération vient, enfin, de présenter un rapport qui fait le point sur les difficultés existantes et prévisibles à court terme.

LES DIFFICULTES PREVISIBLES

- Elles sont nées de la transformation du SILA en syndicat mixte à la carte et de son extension sur un territoire qui atteint aujourd'hui 113 communes au sein de 10 EPCI.
- Elles portent :
 - sur le système de fonctionnement,
 - sur la compétence obligatoire,
 - sur les deux « blocs de compétences » optionnels.

LES PROBLEMES POSES PAR LE SYSTEME DE FONCTIONNEMENT DE CE SYNDICAT DE 3^{ème} NIVEAU

- Ce sont les EPCI qui sont membres du SILA... C'est donc l'Agglomération qui siège au SILA et c'est au nom de l'Agglomération que les décisions sont prises par les représentants de l'Agglomération au SILA. Or, il n'y a pas de positionnement préalable de l'Agglomération sur les décisions qui sont prises.
- Le Président du SILA reproche aux représentants de l'Agglomération (en dehors des vice-présidents) leur manque d'assiduité. Si ce reproche était fondé, ce manque d'assiduité ne viendrait-il pas du fait que nos délégués se rendent compte qu'ils n'ont aucune consigne de vote et ont du mal à engager, par loyauté, l'Agglomération toute entière.

LES QUESTIONS POSEES DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE OBLIGATOIRE : TRAITEMENT DES DECHETS

1. L'usine de traitement des déchets a été dimensionnée avant que soit mis en place le traitement sélectif

→ Aujourd'hui, son coût de fonctionnement est pour une part, assuré par des clients qui ne sont pas membres du SILA et qui peuvent donc se retirer à tout moment sans avoir à faire face ni aux investissements réalisés, ni aux coûts de fonctionnement qui sont pour l'essentiel des frais fixes.

Ce problème est d'autant plus important que le choix a été fait de leur faire payer pour les déchets, à la tonne, le même prix que pour les structures qui ont pris le risque de l'investissement et du fonctionnement futur.

→ N'y a-t-il pas dans ces conditions un fort risque

d'augmentation du coût du traitement (tri sélectif d'un côté et risque de perte de clients de l'autre), alors que le traitement représente la part majoritaire de la facture des déchets payée par les EPCI ?

L'Agglomération vient de passer à la TEOM unique, c'est un effort important demandé à tous les citoyens, notamment à ceux des communes qui faisaient payer une partie du coût des déchets par la voie des impôts locaux, il ne faudrait pas que de nouvelles augmentations rendent la TEOM insupportable.

2. Projet d'usine de traitement des déchets verts :

On doit se poser la question : ce projet est-il bien dimensionné ? Et se demander si le coût d'investissement et le coût du fonctionnement ne risquent pas d'être très chers, avec des conséquences qui seront prioritairement portées par la Communauté d'Agglomération ou les communes la composant ?

LES QUESTIONS POSEES DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ASSAINISSEMENT »

Ce bloc de compétences optionnelles concerne aujourd'hui 6 EPCI (50 communes).

1. Dans le fonctionnement actuel, tout EPCI, adhérent au SILA, peut adhérer à cette compétence optionnelle sans que les autres EPCI aient quoi que ce soit à dire (cf. l'arrivée des 2 EPCI Fier et Usses et Pays de la Filière).
2. Les décisions sont prises actuellement par les représentants des 10 EPCI au SILA, alors que seuls les redevables de 6 EPCI participent aux conséquences financières de ces décisions.
3. Le SILA a fait le choix que tout le monde finance et l'usine de traitement et les réseaux, cela au même tarif (les derniers EPCI arrivés vont coûter extrêmement cher - cf. le Schéma Général d'Assainissement -) et pourtant certains ont vu, en adhérant au SILA, leur redevance baisser !
4. Le SILA a déconnecté le coût des investissements des recettes obtenues dans le cadre de la redevance unique sur l'ensemble des territoires des 6 EPCI... Cela ne responsabilise évidemment pas les EPCI et ne peut que dresser les EPCI les uns contre les autres.
5. Le Schéma Général d'Assainissement, pour lequel le SILA demande un avis des communes et de l'Agglomération avant le 10 juin, fait clairement apparaître les côtés, pour le moins injustes, de la politique menée : déséquilibre entre les investissements prévus et les recettes attendues par les redevables de tel ou tel EPCI.

• Ce schéma (dans sa première mouture sur laquelle nous



devions répondre par oui ou par non avant le 10 juin) fait apparaître parmi les priorités des 10 ans à venir (c'est-à-dire pour les seuls investissements ayant une chance réelle d'être financés), un poids d'investissement considérable en faveur des territoires des 2 derniers EPCI ayant rejoint le SILA, soit plus de 47,5 millions d'€ sur une capacité totale d'investissement du SILA de 106 millions d'€ alors même que ces 2 EPCI représentent une faible partie de la population et que la justice demanderait de mettre en comparaison les investissements et l'apport financier des redevables de ces territoires.

• La solidarité telle qu'elle est déterminée par le SILA devient une véritable injustice :

- pour les redevables des communes historiques (dont un grand nombre vivent dans l'agglomération) qui ont assuré le financement de leurs propres collecteurs et assurent une solidarité ancienne (et naturelle dans le cadre du sauvetage de la qualité des eaux du lac) qui a néanmoins déjà coûté cher.
- Ainsi traduite, la solidarité revient largement à faire payer une nouvelle fois les occupants d'habitats collectifs des zones urbaines au profit d'un habitat dispersé et cela en dehors de la pure sauvegarde de la qualité des eaux du lac qui avait été acceptée par tous.

• Toujours dans le cadre du Schéma Général, il est prévu de résorber l'existence d'un réseau unitaire sur Annecy le Vieux et il ne restera donc sur l'ensemble du territoire des 6 EPCI, que 2 réseaux unitaires :

- celui des quartiers les plus neufs d'Annecy (construit dans les années 60)
- et celui du Pays de Faverges...

La crainte est que dans quelques années, les réseaux unitaires ne soient plus acceptés par la réglementation, que l'on ait à ce moment-là épuisé les moyens de financement, conduisant à une augmentation de redevance sur tout le territoire du SILA, trop importante et insupportable, dressant les territoires des EPCI les uns contre les autres.

• Après la formulation de cette remarque, le schéma qui semblait s'imposer vient d'être modifié... Compte tenu de ce fait et compte tenu qu'il peut être modifié à tout moment, l'acuité des problèmes de fonctionnement posés semble évidente.

• Le risque que la redevance devienne insupportable est d'autant plus réel :

- que la redevance d'assainissement SILA est élevée : ainsi, en 2003, elle atteignait 1,16 € par m³ contre 0,89 € par m³ comme dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, soit un coût de + 30% au-delà de la moyenne de cette immense région.
- Alors que la fourniture de l'eau brute par l'Agglomération n'est pas chère : soit un coût de 0,72 € par m³ au lieu de 1,22 € par m³ pour le même bassin Rhône-Méditerranée-Corse, soit un coût de 40% au

dessous de cette moyenne...

- Mais cette addition va évoluer avec le coût de la nouvelle usine des eaux dont la construction va démarrer.

Il faut donc faire extrêmement attention avec les dépenses d'assainissement.

6. Réaliser un Schéma Général d'Assainissement sur une aussi longue période, sans qu'aucune réflexion sur le SCOT n'ait été conclue, ni même engagée, me paraît être non seulement une contresens, mais constituer une véritable faute.

Il ne faut pas recommencer comme avec le dimensionnement de l'usine d'incinération arrêté avant la collecte sélective.

Ce point est important et il pose la question fondamentale de l'opportunité d'arrêter actuellement un Schéma Général d'Assainissement.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « LAC »

Cette compétence concerne aujourd'hui 4 EPCI (31 communes).

1. Les EPCI peuvent adhérer à cette compétence sans que les EPCI déjà membres de cette compétence aient quoi que ce soit à dire.

2. Les décisions sont prises par les représentants des 10 EPCI alors que seuls 4 EPCI sont concernés par les conséquences financières de ces dernières.

3. Il faut rappeler que l'Agglomération d'Annecy paie pour l'essentiel 82,05% des dépenses de ce bloc de compétences qui pèse directement sur son budget de fonctionnement.

4. La définition de cette compétence est floue et est d'ailleurs en permanence qualifiée diversement d'un document à l'autre... On trouve péle-mêle : le SLIPWAY qui entraîne des travaux de modification au port de Sévrier et au parcours de ski nautique, des débarcadères, le transport public sur le lac, les pistes cyclables (qui dans un premier temps, étaient clairement déterminées comme étant le tour du lac et qui évoluent), le tourisme déjà exercé par les EPCI, etc..

5. De nombreuses questions se posent :

- le contenu réel et les limites de cette compétence, le fait, comme cela a été dit ci-dessus, que tout le monde vote, y compris ceux qui ne financent pas,
- l'augmentation forte et rapide des dépenses (pour l'Agglomération, la facture envoyée par le SILA a augmenté de + 10% en 2004 et + 10% à nouveau en 2005),
- le fait que l'Agglomération payant 82,05%, les dépenses sont naturellement très populaires sur l'ensemble des autres EPCI, ce qui ne peut que dresser l'un contre les autres,
- la création d'un budget annexe dénommé maintenant « activités nautiques » qui laisse en 2005, les débarcadères dans le budget général, alors que la cale sèche est dans ce nouveau budget annexe... Ce qui, loin de clarifier les choses, les rend encore plus complexes,



▪ tout ce qui a été fait, sans dialogue et informations préalables avec le EPCI membres, sur la demande de transfert éventuel de la domanialité du lac au SILA, posant un très grand problème de principe... allant bien au-delà du simple problème, néanmoins bien réel du fait qu'un syndicat mixte de 3ème niveau, n'a pas de compétence de police et n'a pas de domanialité (jusqu'à ce jour ?),

▪ le lancement de l'étude et de la création d'une commission pour l'éventuel classement de la cluse du lac au Patrimoine Mondial de l'UNESCO (j'y suis à titre personnel tout à fait favorable... j'aurais préféré que l'annonce fasse l'objet d'un minimum de concertation préalable entre les EPCI et surtout entre les communes Pieds dans l'Eau).

▪ l'annonce de l'éventuelle création d'une taxe sur les passagers des bateaux (qui peut être une idée intéressante, mais qui est au minimum à rapprocher des investissements qui, sauf erreur, n'ont toujours pas été planifiés).

6. Il est à souligner que l'Agglomération notamment, n'a pas reçu des communes des compétences qui sont aujourd'hui exercées par le SILA ou que le SILA voudrait exercer, ce qui me semble rendre la situation très fragile... Un recours est toujours possible de la part de tout payeur de l'impôt et nous pourrions nous trouver face à une situation « de colosse aux pieds d'argile ». Le Conseil d'Etat a d'ailleurs, par une décision du 7 janvier 2004, démontré qu'il est très restrictif en matière de compétences des syndicats mixtes en cas d'imprécision des statuts.

QUE FAIRE ?

A mon avis, on ne peut pas rester avec les ambiguïtés dans le fonctionnement actuel. Il faut à mon sens :

1. sur le système de fonctionnement :

▪ à l'intérieur de l'agglomération, faire en sorte que l'expression des délégués de l'agglomération au SILA soit effectuée en qualité de représentants de la C2A et à titre

personnel ;

▪ au SILA, il y a à remettre à plat les statuts (définition plus précise des compétences, définition des conditions d'entrée éventuelle de nouveaux EPCI pour les compétences optionnelles, modalités de prise de décisions pour les compétences optionnelles, etc.).

2. sur la compétence déchets :

▪ la question du risque de dérapage du fonctionnement du coût du traitement des déchets est posée ;

▪ la question du dimensionnement et du coût du projet de l'usine de traitement des déchets verts est également posée.

3. sur la compétence assainissement :

▪ le fait d'avoir mis en commun, dans le cadre d'une redevance unique, la réalisation des réseaux doit, à l'évidence, être réexaminé ;

▪ le schéma général d'assainissement ne doit pas être arrêté avant le SCOT ;

▪ les décisions devraient être prises à l'unanimité des EPCI ayant adhéré à cette compétence, comme cela a été exigé par le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration du SCOT.

4. pour la compétence lac :

▪ elle doit être définitivement clarifiée..., cela d'autant plus que cette compétence, à l'origine une peu résiduelle, semble prendre chaque jour une plus grande importance, alors même que le SILA ne dispose d'aucune recette propre, à l'exception de l'éventuelle taxe sur les passagers ;

▪ l'agglomération ne devrait pas assumer 82,5% des dépenses ;

▪ ici aussi, il serait essentiel qu'aucune décision ne puisse être prise sans l'accord unanime des EPCI adhérents à cette compétence.

Rapport de Bernard Bosson

**Pour qu'Annecy Pour Tous puisse vous informer,
Pour nous aider à populariser nos idéaux de justice, de solidarité, de démocratie,
Si vous le pouvez, souscrivez ou renouvelez votre abonnement
14 euros minimum**

**Chèque à l'ordre d'Annecy Pour Tous C.C.P. Grenoble 951 83 T
Annecy Pour Tous - 61 route du Périmètre - 74000 ANNECY**

Pour rencontrer les élus socialistes du Groupe Annecy Pour Tous,
téléphonez à la permanence au 04.50.09.68.83 - fax 04.50.09.68.75
Siège 8 rue Louis Armand - Zone Piétonne Novel Centre - ANNECY
e-mail : jean_excoffier@yahoo.fr